

OFFRE PUBLIQUE MIXTE
A TITRE PRINCIPAL, ASSORTIE A TITRE SUBSIDIAIRE
D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
ET D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
DANS LA LIMITE GLOBALE DE 60% EN ACTIONS ECONOCOM GROUP ET DE 40% EN NUMERAIRE

INITIEE PAR

ECONOCOM GROUP SA/NV



VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE
ECONOCOM GROUP SA/NV**



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

Le présent document relatif aux autres informations de la société Econocom Group SA/NV a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 2 octobre 2013, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Econocom Group SA/NV.

Le présent document complète la note d'information établie par Econocom Group SA/NV visée par l'AMF le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro 13-519, en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites Internet d'Econocom Group SA/NV (www.econocom.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et sont mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Econocom Group SA/NV c/o
Econocom SAS
40, quai de Dion Bouton –
92800 Puteaux**

**Oddo Corporate Finance
12, boulevard de la Madeleine
- 75440 Paris Cedex 09**

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 3 octobre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2.1	INFORMATIONS RELATIVES A ECONOCOM	4
2.2	FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OPERATION.....	7
2.2.1	INTEGRATION D'OSIATIS	7
2.2.2	RISQUE DE VOLATILITE DES ACTIONS ECONOCOM REMISES DANS LE CADRE DE L'OFFRE	7
2.3	FONDS DE ROULEMENT NET D'ECONOCOM.....	7
2.4	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	7
2.5	INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OPERATION	9
2.6	DEPENSES LIEES A L'OFFRE	9
2.7	DILUTION.....	9
2.8	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	10
2.8.1	RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT	10
2.8.2	RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES APPORTS EN NATURE	10
3.	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	38

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société Econocom Group SA/NV, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé 5 place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, immatriculée au Registre central des entreprises de Bruxelles sous le numéro 0422 646 816 (RLE Bruxelles) (« **Econocom** » ou l'« **Initiateur** »), et dont les actions sont admises aux négociations à Bruxelles sur le compartiment B du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext sous le code ISIN BE0974266950, s'engage de manière irrévocable à l'égard des actionnaires de la société Osiatis, société anonyme de droit français au capital de 16.633.400 euros divisé en 16.633.400 actions, dont le siège social est situé 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419 (« **Osiatis** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0004044337, à acquérir la totalité de leurs actions Osiatis dans le cadre de l'offre publique décrite ci-après (l'« **Offre** »).

Oddo Corporate Finance (« **Oddo Corporate Finance** ») a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF pour le compte d'Econocom le projet d'Offre le 13 septembre 2013. Oddo Corporate Finance garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par Econocom dans le cadre de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par Econocom du seuil de 30% du capital et des droits de vote d'Osiatis à la suite de la réalisation le 12 septembre 2013 de l'acquisition par Econocom de blocs d'actions Osiatis représentant au total 8.632.555 actions Osiatis, soit 51,90% du capital et 50,06% des droits de vote d'Osiatis (l'« **Acquisition** »)¹.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur la totalité des actions Osiatis en circulation non détenues par Econocom à la date de dépôt de l'Offre, soit sur la base du capital social de la Société à la date du dépôt de l'Offre, 8.000.845 actions Osiatis.

La durée de l'Offre est de 20 jours de négociation.

A titre principal, l'Initiateur offre irrévocablement aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 1 action Econocom à émettre et 4 euros pour 1 action Osiatis (l'« **Offre Mixte Principale** »).

Afin de mieux répondre aux attentes des actionnaires d'Osiatis qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente d'actions Econocom et de numéraire, sans toutefois altérer la proportion globale de 60% en actions Econocom et 40% en numéraire, l'Offre Mixte Principale est assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange et d'une offre publique d'achat (les « **Offres Subsidiaires** »), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- offre publique d'échange à titre subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, l'Initiateur offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 5 actions Econocom à émettre pour 3 actions Osiatis ; et

¹ Les pourcentages de droits de vote ont été calculés sur la base des droits de vote théorique, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

- offre publique d'achat à titre subsidiaire (l'« **OPA Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, l'Initiateur offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 10 euros pour 1 action Osiatis.

Il est précisé que, globalement, il est offert par l'Initiateur 1 action Econocom et 4 euros par action Osiatis apportée à l'Offre, soit, au total, l'émission d'autant d'actions Econocom que d'actions Osiatis apportées à l'Offre et le versement d'une somme totale correspondant au nombre d'actions Osiatis apportées à l'Offre multiplié par 4 euros, soit les mêmes conditions économiques que celles offertes à chaque cédant dans le cadre de l'Acquisition.

Les actionnaires d'Osiatis peuvent apporter leurs actions Osiatis soit à l'Offre Mixte Principale, soit à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaires, soit à l'Offre Mixte Principale et à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaires.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information établie par Econocom visée par l'AMF le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro 13-519, en application de la décision de conformité du même jour. Cette note d'information est disponible sur les sites Internet d'Econocom (www.econocom.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et est mise gratuitement à disposition du public et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Econocom Group SA/NV c/o Econocom SAS – 40, quai de Dion Bouton – 92800 Puteaux ; et
- Oddo Corporate Finance, 12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09.

2. **INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

2.1 **Informations relatives à Econocom**

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Econocom figurent dans le présent document et le document d'enregistrement établi par Econocom et approuvé par la *Financial Services and Markets Authority* (la « **FSMA** »), qui est l'autorité des services et marchés financiers en Belgique, le 17 septembre 2013 (ci-après, avec les documents qu'il incorpore par référence, le « **Document d'Enregistrement** »).

Le présent document incorpore par référence le Document d'Enregistrement, en ce compris les documents incorporés par référence dans ledit Document d'Enregistrement, l'ensemble de ces documents faisant partie intégrante du présent document, et notamment le rapport financier semestriel 2013 d'Econocom qui peut être consulté sur le site Internet d'Econocom à l'adresse suivante : www.econocom.com. Un document d'admission sera également déposé auprès de la FSMA au plus tard à la date de règlement-livraison de l'Offre en vue de l'admission des actions nouvelles émises par Econocom sur le marché réglementé d'Euronext Brussels.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement sont disponibles selon les mêmes modalités que le présent document (en particulier, le Document d'Enregistrement peut être consulté sur les sites Internet d'Econocom Group SA/NV (www.econocom.com) et de l'AMF (www.amf-france.org)).

L'évolution de l'action Econocom peut être consultée le site Internet d'Econocom Group SA/NV, plus particulièrement à l'adresse suivante : www.econocom.com/fr/finance/cours-de-laction/action/cotation.

Aucun fait nouveau significatif n'est intervenu depuis la publication du Document d'Enregistrement le 17 septembre 2013, étant précisé qu'Econocom a publié, le 24 septembre 2013, conformément à ses obligations en matière d'information périodique et permanente, les deux communiqués suivants :

« **24 septembre 2013**

Econocom Group SA/NV – Société Anonyme

Siège social : 5, Pace du Champ de Mars, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0422646816 (Bruxelles)

Publication effectuée en application de l'article 15 §. 1, al. 1 de la loi du 2 mai 2007 (« la Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

- *Suite à l'augmentation de capital réalisée le 12 septembre 2013 dans le cadre de l'acquisition par Econocom Group, au moyen d'opérations indissociables de cessions de bloc hors marché et d'apports en nature, de (i) 8.632.555 actions de la société OSIATIS, auprès des actionnaires de référence d'OSIATIS, à savoir Butler Management Ltd (société de droit anglais contrôlée par Monsieur Walter Butler), ainsi que Monsieur Walter Butler, Monsieur Laurent Parquet, Monsieur Robert Aydarbirian, Monsieur Jean-Maurice Fritsch et Monsieur Bruno Grossi, et de (ii) la totalité des BSA non cotés émis par OSIATIS, soit 1.535.000 BSA, auprès de Messieurs Fritsch et Grossi ainsi qu'auprès de 11 managers ou anciens managers d'OSIATIS, le capital d'Econocom Group SA/NV est porté à EUR 18.759.320,08 et représenté par 106.219.048 actions.*
- *Nombre total de titres conférant le droit de vote : 106.219.048.*
- *Nombre total de droits de vote existants : 106.219.048 (dénominateur).*
- *Au 12 septembre 2013, la société détenait 5.266.392 actions propres, dont les droits de vote sont légalement suspendus.*
- *Au 12 septembre 2013, le nombre total des options accordées non exercées était de 1.723.000. Chaque option donne droit à quatre actions Econocom Group. L'exercice de ces options peut mener, le cas échéant, à une cession d'actions propres ou à l'émission d'actions nouvelles en faveur des bénéficiaires. Si toutes les options étaient exercées, 6.892.000 actions nouvelles donnant droit de vote seraient émises.*
- *Au 12 septembre 2013, le nombre total d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANes) en circulation était de 3.999.500. Chaque obligation peut être convertie en quatre actions Econocom Group. La conversion peut mener, le cas échéant, à une cession d'actions propres ou à l'émission d'actions nouvelles en faveur des obligataires. Si toutes les obligations étaient converties en actions nouvelles, 15.998.000 actions nouvelles donnant droit de vote seraient émises.*
- *La société n'a pas inscrit dans ses statuts de seuils supplémentaires par rapport aux seuils légaux.*

Conformément à la Loi, les notifications de participations importantes doivent nous être envoyées par e-mail à l'attention de Galliane Touze à : info@econocom.be.

Toute question à propos de ce qui précède peut être transmise à : info@econocom.be. »

« 24 septembre 2013

Econocom Group SA/NV – Société Anonyme

Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0422646816 (Bruxelles)

Publication effectuée en application de l'article 29 §.1, al 2. de la loi du 2 mai 2007 (« la Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Le 19 septembre 2013, en application des dispositions de la Loi, Econocom Group a reçu une notification de Butler Management Ltd, dont le siège social est établi, 11 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni et indirectement WB Finance et Partenaires dont le siège social est établi 30 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France et Monsieur Walter Butler, informant que leur participation dans le capital d'Econocom Group est passé au-dessus du seuil de 5% suite à une acquisition de titres conférant le droit de vote. Butler Management Ltd et indirectement WB Finance et Partenaires et Monsieur Walter Butler, détiennent, au 19 septembre 2013, 7.152.866 actions Econocom Group, soit 6,73% des titres conférant le droit de vote.

Le 19 septembre 2013, en application des dispositions de la Loi, Econocom Group a reçu une notification de Bestinver Gestion S.A., SGIIC, dont le siège social est établi calle Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passé sous le seuil de 5% suite à un franchissement passif de seuil. Bestinver Gestion S.A., SGIIC, détient, au 19 septembre 2013, 4.846.118 actions Econocom Group, soit 4,56% des titres conférant le droit de vote.

Le 24 septembre 2013, en application des dispositions de la Loi, Econocom Group a reçu une notification d'Econocom Group SA, dont le siège social est établi 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passé au-dessus du seuil de 5% le 7 août 2013 suite à une acquisition de titres conférant le droit de vote, puis sous le seuil de 5% le 12 septembre 2013 suite à un franchissement passif de seuil. Econocom Group, détient, au 24 septembre 2013, 5.266.392 actions Econocom Group, soit 4,96% des titres conférant le droit de vote.

Le 24 septembre 2013, en application des dispositions de la Loi, Econocom Group a reçu une notification d'Econocom International NV, dont le siège social est établi 3439 MK, Nieuwegein, Rond het Fort 36-40, Pays Bas, et de la SCI de Dion Bouton, dont le siège social est établi 34, avenue Matignon, 75008 Paris, France, et indirectement Ecofinance Nederland BV, dont le siège social est établi 3439 MK, Nieuwegein, Rond het Fort 36-40, Pays Bas, et de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que leur participation dans le capital d'Econocom Group est passé sous le seuil de 45% suite à un franchissement passif de seuil. Econocom International NV et la SCI de Dion Bouton, et indirectement Ecofinance Nederland BV et Monsieur Jean-Louis Bouchard, détiennent, au 24 septembre 2013, 46.999.456 actions Econocom Group, soit 44,25% des titres conférant le droit de vote.

Toute question à propos de ce qui précède peut être transmise à : info@econocom.be. »

2.2 Facteurs de risques liés à l'opération

2.2.1 Intégration d'Osiatis

Toute opération significative d'acquisition puis d'intégration porte des risques d'exécution (intégration sociale, mutualisation des systèmes d'information, etc.). Compte tenu de la taille significative du groupe Osiatis au regard du groupe Econocom, en particulier en terme d'effectifs, ces risques d'exécution existent et pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats du groupe Econocom. Il convient par exemple de noter que les synergies envisagées telles que décrites à la section 3.4 de la note d'information pourraient ne pas être mises en œuvre en totalité. Néanmoins, Econocom a démontré par le passé sa capacité à mener avec succès des opérations de croissance externe comme en témoigne par exemple la réussite de l'intégration du groupe ECS acquis en Octobre 2010 et qui avait permis à Econocom de doubler de taille.

2.2.2 Risque de volatilité des actions Econocom remises dans le cadre de l'Offre

Les actions Econocom nouvelles émises en rémunération des actions Osiatis apportées seront admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé Euronext de NYSE Euronext Brussels. Par nature, le prix de marché des actions Econocom peut varier et pourrait être affecté par de nombreux facteurs indépendants des résultats d'Econocom. En effet, les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions d'Econocom.

Le prix de marché des actions d'Econocom pourrait d'autre part être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur Econocom ou ses concurrents (tels que notamment des annonces de concurrents ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché d'Econocom, ou des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable).

2.3 Fonds de roulement net d'Econocom

Econocom atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de l'incidence de l'Offre, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

2.4 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority) (ESMA/2013/319 paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres d'Econocom au 30 juin 2013, sur une base consolidée, y compris après prise en compte de l'acquisition du bloc de contrôle de 51,90% du capital d'Osiatis réalisée le 12 septembre 2013 :

en milliers d'euros - au 30 juin 2013
données consolidées IFRS

	Econocom ⁽²⁾ (non auditées)	Ajustements (3)	Osiatis (auditées) ⁽⁵⁾	Total
1 - Capitaux propres et endettement				
Dettes financières courantes	72 419	38 110	8 240	118 769
faisant l'objet de garanties	-	38 110		38 110
faisant l'objet de nantissements ⁽¹⁾	38 976		241	39 217
sans garantie ni nantissement	33 443		7 999	41 442
Dettes financières non courantes	91 297	-	16 122	107 419
faisant l'objet de garanties				-
faisant l'objet de nantissements ⁽¹⁾	13 895			13 895
sans garantie ni nantissement	77 402		16 122	93 524
Capitaux propres - part du Groupe⁽⁴⁾				
Capital social	17 077	1 682		18 759
Primes et réserve légale	72 530	50 734		123 264
Autres réserves	44 219			44 219
Résultat consolidé	12 179			12 179
Total capitaux propres	146 005	52 416		198 421
dont intérêts minoritaires	-121			-121
2 - Analyse de l'endettement financier net				
A - trésorerie nette	65 603		21 751	87 354
B - équivalent de trésorerie	634			634
C - titres de placement	959			959
D - Liquidités (A+B+C)	67 196	-	21 751	88 947
E - créances financières à court terme	-		-	-
F - dette bancaire court terme	30 083		603	30 686
G - part à moins d'un an des dettes moyen et long terme	3 360		7 396	10 756
H - autres dettes financières courantes à court terme	38 976	38 110	241	77 327
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	72 419	38 110	8 240	118 769
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	5 223	38 110	-13 511	29 822
K - financement bancaire à plus d'un an	-		-	-
L - obligations émises (part > 1 an)	76 786		-	76 786
M - autres emprunts à plus d'un an	14 511		16 122	30 633
N - Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	91 297	-	16 122	107 419
O - Endettement financier net (J+N)	96 520	38 110	2 611	137 241

Notes : (1) Les dettes financières considérées comme faisant l'objet d'un nantissement sont celles qui comptablement sont enregistrées en contrepartie d'un actif : « dettes de location-financement et assimilés » et « dette d'affacturage ». (2) Comme indiqué dans le Document d'Enregistrement, Econocom procède à une compensation - non conforme aux IFRS - opérée par contrat entre valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs loués. Sans cette compensation, les immobilisations financières et les dettes financières à long terme seraient augmentées de 19,7 M€, et les autres créances et les dettes financières à court terme seraient augmentées de 13,2 M€, soit un total de 32,9 M€ au 30/06/2013. Par ailleurs, il convient de noter que le groupe n'inclut pas normalement dans son endettement financier net les valeurs résiduelles financières. Ces engagements de rachat de matériels auprès des refinanceurs sont analysés comme des passifs financiers selon IAS39 et représentent 13.889K€ au bilan. Le groupe Econocom estime que ces dettes sont à mettre en regard des actifs de location et présentent un caractère opérationnel. (3) Les ajustements correspondent aux conséquences de l'Acquisition financé par un crédit vendeur d'un montant de 38.110 K€ présenté en dette financière bien que les décaissements à venir soient prévus pour octobre 2013 (à hauteur de 8.597 K€) et février 2014 (à hauteur de 29.513 K€) et par l'émission de 9.527.460 nouvelles actions Econocom le 12 septembre 2013. (4) Par rapport aux comptes consolidés des deux groupes au 30 juin 2013, seul a été considéré l'effet de l'émission des 9.527.460 nouvelles actions Econocom le 12 septembre 2013. (5) Ces données sont extraites du rapport financier semestriel d'Osiatis au 30 juin 2013, publié en date du 28 août 2013, et disponible sur le site Internet d'Osiatis (www.osiatis.com).

2.5 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'opération

Néant.

2.6 Dépenses liées à l'Offre

Le montant global des frais supportés par Econocom dans le cadre de l'Offre y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques, commissaires aux comptes, ainsi que les frais de publicité, est estimé à environ 700.000 euros (hors taxes).

2.7 Dilution

Dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre Mixte Principale (hors actions auto-détenues par la Société qui ne seront pas apportées à l'Offre), et sur la base de 106.219.048 actions Econocom existantes, il serait remis un maximum de 6.747.192 actions nouvelles Econocom. Le nombre d'actions Econocom serait par conséquent porté de 106.219.048 (à la date du présent document) à 112.966.240 sur une base non diluée.

A l'issue de l'Offre, et dans l'hypothèse où ce nombre maximum d'actions serait créé, un actionnaire détenant actuellement 1% du capital d'Econocom verrait sa part dans le capital ramenée à 0,94% sur une base non diluée (soit une dilution induite de 6%).

Cette dilution est à mettre en perspective de la progression du résultat net par action. Les résultats nets consolidés 2012 cumulés des deux groupes (soit 59 089 milliers d'euros) rapporté au nombre total d'actions Econocom après réalisation de l'Offre (soit 112.966.240 actions Econocom²) s'élève à 0,52 euro. Ce chiffre est supérieur de 7% par rapport au résultat net consolidé 2012 d'Econocom rapporté au nombre total d'actions Econocom existantes au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote d'Econocom à la date du présent document et tient compte de la réalisation de l'Acquisition décrite à la section 1.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Econocom International NV et SCI de Dion Bouton ³	46 999 456	44,25%	46 999 456	46,56%
BML et Walter Butler	7 152 866	6,73%	7 152 866	7,09%
Robert Aydabirian	836 000	0,79%	836 000	0,83%
Jean-Maurice Fritsch	496 474	0,47%	496 474	0,49%
Bruno Grossi	322 050	0,30%	322 050	0,32%
Laurent Parquet	335 290	0,32%	335 290	0,33%
Managers	384 780	0,36%	384 780	0,38%
Auto détention ⁴	5 266 392	4,96%	-	0,00%
Public	44 425 740	41,82%	44 425 740	44,01%
Total	106 219 048	100,00%	100 952 656	100,00%

² Dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre Mixte Principale.

³ Auto détention au 9 septembre 2013.

³ Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard.

⁴ Auto détention au 9 septembre 2013.

Sur ces bases, la répartition de l'actionnariat d'Econocom à l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 100% à l'Offre Mixte Principale, sur la base d'un nombre d'actions non dilué serait la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Econocom International NV et SCI de Dion Bouton ⁵	46 999 456	41,60%	46 999 456	43,64%
BML et Walter Butler	7 152 866	6,33%	7 152 866	6,64%
Robert Aydabirian	836 000	0,74%	836 000	0,78%
Jean-Maurice Fritsch	496 474	0,44%	496 474	0,46%
Bruno Grossi	322 050	0,29%	322 050	0,30%
Laurent Parquet	335 290	0,30%	335 290	0,31%
Managers	384 780	0,34%	384 780	0,36%
Auto détention ⁶	5 266 392	4,66%	-	0,00%
Public	51 172 932	45,30%	51 172 932	47,51%
Total	112 966 240	100,00%	107 699 848	100,00%

2.8 Informations complémentaires

2.8.1 Rapport de l'expert indépendant

Le rapport de l'expert indépendant désigné par Osiatis dans le cadre de l'Offre est reproduit dans la note en réponse établie par Osiatis et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Osiatis (www.osiatis.com).

2.8.2 Rapport du commissaire sur les apports en nature

⁵ Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard.

⁶ Auto détention au 9 septembre 2013.

ECONOCOM GROUP SA/NV

Rapport du commissaire sur l'augmentation de capital par apport en nature dans la société Econocom Group SA/NV conformément à l'article 602 du Code des Sociétés

Le 10 septembre 2013

Au Conseil d'administration d'Econocom Group SA/NV
5, Place du Champs Mars
1050 Bruxelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN NATURE

1 MISSION

Dans le prolongement de son mandat de commissaire, PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, représentée par Emmanuèle Attout, réviseur d'entreprises, a été chargée d'établir le rapport prescrit par l'article 602 du Code des Sociétés en cas d'augmentation de capital par apport en nature.

L'art. 602 précité reprend notamment les dispositions suivantes :

"Au cas où l'augmentation de capital comporte des apports en nature, un rapport est préalablement établi, soit par le commissaire, soit, pour les sociétés qui n'en ont pas, par un réviseur d'entreprises désigné par le conseil d'administration.

Ce rapport porte notamment sur la description de chaque apport en nature et sur les modes d'évaluation adoptés. Il indique si les estimations auxquelles conduisent ces modes d'évaluation correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable et, le cas échéant, à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie. Le rapport indique quelle est la rémunération effectivement attribuée en contrepartie des apports.

Ce rapport est joint à un rapport spécial dans lequel le conseil d'administration expose, d'une part, l'intérêt que présentent pour la société tant les apports que l'augmentation de capital proposée et d'autre part, les raisons pour lesquelles éventuellement, il s'écarte des conclusions du rapport annexé.

Le rapport du réviseur et le rapport spécial du conseil d'administration sont déposés au greffe du tribunal de commerce conformément à l'article 75.

Lorsque l'augmentation du capital est décidée par l'assemblée générale conformément à l'article 581, les rapports prévus à l'alinéa 3 sont annoncés dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 535.

L'absence des rapports prévus par cet article entraîne la nullité de la décision de l'assemblée générale."

En exécution de cette mission, le présent rapport portera sur l'apport en nature d'actions et de bons de souscription d'actions de la société Osiatis et abordera les points suivants:

- la description et l'identification des apports envisagés;
- les modes d'évaluation adoptés;
- la rémunération attribuée en contrepartie des apports.

Notre mission a été effectuée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et a compris la collecte des informations et la mise en œuvre des procédures de vérification qui ont été considérées comme nécessaires dans les circonstances.

Nous attirons l'attention sur le fait que la responsabilité de l'évaluation de l'apport en nature et de la fixation de la rémunération attribuée en contrepartie incombe au Conseil d'Administration de la société.

2 IDENTIFICATION DE L'OPERATION ENVISAGEE

Identification de la société bénéficiaire de l'apport

La société bénéficiaire de l'apport est la société anonyme ECONOCOM GROUP dont le siège social est situé à 1050 Bruxelles, 5 Place du Champ de Mars. Cette société est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Bruxelles sous le numéro BE 0422.646.816. La société anonyme de droit belge Econocom Group a été constituée sous la dénomination EUROPE COMPUTER SYSTEMS BELGIQUE SA/NV au terme d'un acte reçu par le Notaire Jacques Possoz, à Bruxelles, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982, sous le numéro 820-11.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le Notaire Peter Van Melkebeke, à Bruxelles, le 14 septembre 2012, publié aux Annexes du Moniteur belge du 4 octobre 2012, sous le numéro 12164052.

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, « *la société a pour objet ; tant en Belgique qu'à l'étranger:*

- *L'achat, la vente, la location ainsi que la fourniture d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de même que toutes opérations financières y relatives;*
- *La conclusion de tout contrat d'études de développement industriel d'organisation d'entreprise et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique;*
- *La création et la mise en application de services électroniques et de tout système de programmation s'y rapportant:*

A cet effet, la société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises belges ou étrangères ayant des activités similaires ou connexes aux siennes. »

Le capital social s'élève à EUR 17.076.677,70 et est représenté par 96.691.588 actions, sans mention de valeur nominale. L'assemblée générale du 18 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.180.922,08 ; le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation à concurrence de EUR 895.755,62 en octobre 2010, de sorte que le montant du capital autorisé s'élève à ce jour à EUR 15.285.166,46.

Les actions de la société Econocom Group SA/NV sont cotées à Bruxelles sur le compartiment B du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext (Code ISIN : BE 0974266950).

Identification de la société dont les titres sont apportés

La société dont les titres sont apportés est la société Osiatis, société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé à 78140 Vélizy-Villacoublay, rue du Petit Clamart, 1. Cette société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 326.242.419.

Au terme de l'article 2 de ses statuts, « *la société a pour objet de réaliser des prestations de services dans les secteurs de l'automatisme et de l'informatique. Ladite Société peut intervenir en tant que conseil. Dans le cadre de cette mission, il pourra lui être confié des études portant, d'une part sur les aspects techniques de la fabrication, identification de processus, automatisation et optimisation de production, d'autre part sur la gestion de l'entreprise, administration ou organisme. Notamment, Osiatis a pour vocation d'effectuer des études d'opportunité, d'informatisation des plans informatiques, de concevoir des architectures informatiques, de rédiger des cahiers des charges, d'effectuer des analyses fonctionnelles, de préconiser des choix d'équipements pour l'informatisation et l'automatisation, d'expertiser des systèmes informatiques et des logiciels. Osiatis a également pour vocation de réaliser des applications d'informatique et des systèmes informatisés. Elle s'intéresse à la réalisation de logiciel (analyse organique, programmation), et à sa mise en exploitation, et également à la réalisation de systèmes informatiques complets comportant du matériel et du logiciel. Osiatis est également susceptible de fabriquer des progiciels ou de vendre des licences d'exploitation de progiciels fabriqués par d'autres sociétés. Osiatis peut tirer profit de la revente de matériels informatiques,*

ou de l'exécution de travaux exécutés sur ordinateurs. Osiatis intervient également pour effectuer de la formation dans divers domaines où elle a compétence, notamment l'organisation du travail, la sociologie industrielle, l'informatique et l'automatisme. L'activité d'Osiatis s'adresse aux clients finaux utilisateurs de l'informatique, ou aux entreprises qui réalisent des installations dans lesquelles entrent en jeu des systèmes informatiques, soit que ceux-ci souhaitent avoir recours à la compétence de spécialistes ou à leurs méthodes de travail, soit qu'ils aient à faire face à un surcroît momentané de charge de travail, soit qu'ils sous-traitent entre autres la réalisation du logiciel et de la mise en service du système informatique. Pour réaliser cet objet, Osiatis pourra :

- *créer, acquérir, exploiter, gérer, vendre, échanger, prendre ou donner à bail tout autre établissement industriel ou commercial;*
- *obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays;*
- *et plus généralement effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.*

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participations ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra acquérir ou détenir sous toutes ses formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères et pourra gérer ses participations. »

A ce jour, le capital social d'Osiatis s'élève à EUR 16.633.400 et est représenté par 16.633.400 actions ordinaires de numéraire intégralement libérées dont 1.253.653 actions sont détenues par la société elle-même. La société Osiatis a également émis 1.535.000 bons de souscription d'actions (BSA).

Les actions de la société Osiatis SA sont cotées à Paris sur le compartiment C du marché réglementé Euronext opéré par NYSE Euronext (Code ISIN : FR 000 404 433 7).

Description de l'opération

Sur la base du projet de son rapport spécial établi dans le cadre de l'augmentation projetée de capital par apport en nature, il apparaît que le Conseil d'Administration de la société Econocom Group SA/NV (la « Société ») a initié un projet d'acquisition de la société Osiatis. Dans ce cadre, Econocom Group SA/NV entend acquérir l'intégralité des titres de capital et donnant accès au capital émis par Osiatis, en deux temps:

- a) Tout d'abord, la Société a conclu un contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions (le "Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions") auprès des actionnaires de contrôle d'Osiatis le 1er juillet 2013, prévoyant l'acquisition par la Société d'un total de 8.632.555 actions Osiatis et de 875.000 bons de souscription ("BSA") Osiatis. De ce total, sur base des modalités convenues, 4.978.561 actions et 525.000 BSA Osiatis seront apportés au capital d'Econocom Group (le solde étant acquis en espèces). Suite à cette première opération, la Société a encore conclu auprès des managers d'Osiatis l'acquisition de 660.000 BSA Osiatis supplémentaires, dont 396.000 feront également l'objet d'un apport en nature au capital d'Econocom Group (le solde étant acquis en espèces).

Il résulte de ces premières opérations que 4.978.561 actions Osiatis et 921.000 BSA Osiatis seront apportés au capital d'Econocom Group en échange de 9.527.460 actions ordinaires nouvelles Econocom Group (la "Première Augmentation de Capital").

- b) Ensuite, la Société entend lancer une offre publique d'acquisition rémunérée partiellement en espèces et partiellement en nature portant sur l'ensemble des actions d'Osiatis, non encore détenues par la Société, conformément aux textes applicables (l'"Offre Publique"). En vertu de cette Offre Publique, un maximum de 6.747.192 actions d'Osiatis seront apportées au capital (la "Deuxième Augmentation de Capital").

La Première Augmentation de Capital et la Deuxième Augmentation de Capital sont collectivement dénommées ci-après "l'Augmentation de Capital". Par ailleurs, Osiatis détient 1.253.653 actions propres,

qu'elle détiendra encore à l'issue de l'Augmentation de Capital, et qui ne font donc pas partie des cessions et apports précités.

L'Augmentation de Capital sera réalisée par le conseil d'administration d'Econocom Group SA/NV dans le cadre du capital autorisé.

Enfin, il convient de préciser que l'opération était cependant subordonnée à la réalisation des conditions suivantes:

- l'autorisation expresse de l'opération par les autorités de concurrence compétentes;
- l'autorisation expresse ou tacite du ministre chargé de l'Economie au titre de la procédure de contrôle des investissements étrangers;
- le respect de certaines dispositions du contrat de cession et d'acquisition d'un bloc d'actions.

Nous avons été informés par la direction de la Société que les deux premières conditions suspensives ont été levées à la date de ce rapport.

Première Augmentation de Capital

La Première Augmentation de Capital résulte de la mise en œuvre du contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions et des contrats conclus auprès des managers d'Osiatis titulaires de BSA (globalement le « Contrat »). Ce Contrat précise le nombre d'actions et bons de souscription d'actions Osiatis apportés, le nom des apporteurs, la valeur conventionnelle des apports, le rapport d'échange et la rémunération attribuée en contrepartie des apports.

(a) Apport des actions Osiatis

Les parties signataires du Contrat sont convenues d'une parité globale d'une action Econocom Group et EUR 4,00 par action de la société Osiatis. Elles ont par ailleurs fixé la valeur conventionnelle de l'apport des actions Osiatis par rapport à la valeur moyenne des derniers cours de clôture de bourse de l'action Econocom Group sur les vingt jours de négociation précédant la date de signature du Contrat, soit EUR 5,45.

Toujours selon ce Contrat, l'opération d'apport des actions Osiatis SA sera rémunérée en partie par des actions ordinaires Econocom Group SA/NV et en partie par un paiement en numéraire. Ainsi les actionnaires Osiatis concernés par ce contrat recevront une action Econocom Group SA/NV et EUR 4 en numéraire pour chaque action Osiatis apportée ou cédée. Le Contrat prévoit en effet qu'une partie des actions soit apportée au capital d'Econocom Group SA/NV et qu'une partie soit cédée comme détaillé ci-dessous:

Actions Osiatis concernées par le contrat	8.632.555	actions
Nombre d'actions Osiatis apportées	4.978.561	actions
Nombre d'actions Osiatis cédées	3.653.994	actions
Somme des actions apportées et des actions cédées	8.632.555	actions
Nombre d'actions Econocom Group émises en contrepartie des apports	8.632.555	actions
Valeur conventionnelle des actions Econocom Group SA/NV émises	47.047.424,75	EUR
Valeur du montant payé en numéraire	34.530.220,00	EUR

Chaque nouvelle action de la Société dans le cadre de cet apport d'actions Osiatis sera donc émise au prix de souscription de EUR 5,45 et intégralement libérée à concurrence de EUR 0,1766 environ en capital (soit un montant total de EUR 1.524.593,43) et de EUR 5,2734 environ en primes d'émission (soit un montant total de primes d'émission de EUR 45.522.831,32).

Le prix d'émission des actions nouvelles de 'EUR 0,1766 environ' correspond en fait à EUR 0,176609755, soit le pair comptable des actions anciennes. Le montant de la prime d'émission par action de 'EUR 5,2734 environ' correspond en fait à EUR 5,273390245, soit le prix de souscription de EUR 5,45 diminué du prix d'émission de EUR 0,176609755.

(b) Apport des BSA

L'apport des BSA sera également rémunéré de manière mixte, une partie en actions et une partie en numéraire : 60% des BSA détenus par les actionnaires et managers d'Osiatis SA seront rémunérés par des actions Econocom Group SA/NV nouvellement émises alors que les BSA restants (40%) seront rémunérés en numéraires à concurrence de 5,83 EUR par BSA cédé, comme détaillé ci-dessous:

Nombre total de BSA détenus par les actionnaires et managers	1.535.000	BSA
Nombre de BSA apportés (60%)	921.000	BSA
Nombre d'actions Econocom Group émises en contrepartie	894.905	actions
Valeur conventionnelle des actions Econocom Group SA/NV émises	5.369.431,00	EUR
Nombre de BSA cédés (40%)	614.000	BSA
Valeur du montant payé en numéraire	3.579.620,00	EUR

Chaque nouvelle action de la Société dans le cadre de cet apport de BSA Osiatis sera émise au prix conventionnel de souscription de EUR 6,00 et intégralement libérée à concurrence de EUR 0,1766 environ en capital (soit un montant total de EUR158.048,95) et de EUR 5,8234 environ en primes d'émission (soit un montant total de primes d'émission de EUR 5.211.381,05).

Le prix d'émission des actions nouvelles de 'EUR 0,1766 environ' correspond en fait à EUR 0,176609755, soit le pair comptable des actions anciennes. Le montant de la prime d'émission par action de 'EUR 5,8234 environ' correspond en fait à EUR 5,823390245, soit le prix de souscription de EUR 6,00 diminué du prix d'émission de EUR 0,176609755.

(c) En résumé, pour la Première Augmentation de Capital

La Première Augmentation de Capital sera rémunérée par un total de 9.527.460 actions nouvelles de la Société, dont 8.632.555 actions nouvelles de la Société seront émises en rémunération de l'apport d'actions Osiatis, et 894.905 en rémunération de l'apport de BSA. Lors de cette Première Augmentation de Capital, le capital de la Société sera augmenté dans la cadre du capital autorisé de EUR 1.682.642,38 et sera donc porté de EUR 17.076.677,70 à EUR 18.759.320,08 et un montant de EUR 50.734.212,37 sera affecté à la prime d'émission.

Les actions de Econocom Group SA/NV émises en échange bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes à compter de leur date d'émission et participeront aux dividendes distribués au titre des exercices 2013 et suivants.

L'admission de ces actions nouvelles à la cote de NYSE Euronext Bruxelles dès leur émission sera demandée.

Deuxième Augmentation de Capital

La Deuxième Augmentation de Capital aura lieu au terme de l'offre publique mixte à titre principal éventuellement assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange et d'une offre publique d'achat (« Offre Publique ») qu'Econocom Group SA/NV déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers française. Le mécanisme et les modalités de l'Offre Publique sont exposés dans le rapport spécial du Conseil d'Administration.

Sur la base du projet de son rapport spécial, le conseil d'administration propose d'augmenter le capital d'Econocom Group SA/NV d'un montant total maximum de EUR 40.483.152,00, primes d'émission incluses, en conséquence de l'apport effectif par les actionnaires d'Osiatis de leurs actions Osiatis à l'Offre Publique et donc de l'apport en nature au capital d'Econocom Group SA/NV d'un nombre total maximum de 6.747.192 actions Osiatis.

Globalement, et sous réserve de l'application des modalités particulières de l'Offre Publique, pour chaque action Osiatis, l'apporteur recevra une action Econocom Group plus une soulte de EUR 4,00. Le prix de souscription est fixé conventionnellement à EUR 6,00.

Pour chaque apport, un montant de EUR 0,1766 environ par action (soit un montant total maximum de EUR 1.191.619,93) sera comptabilisé comme capital social et le solde, à savoir EUR 5,8234 environ par action (soit un montant total maximum de EUR 39.291.532,07), le sera comme prime d'émission.

Le prix d'émission des actions nouvelles de 'EUR 0,1766 environ' correspond en fait à EUR 0,176609755, soit le pair comptable des actions anciennes. Le montant de la prime d'émission par action de 'EUR 5,8234 environ' correspond en fait à EUR 5,823390245, soit le prix de souscription de EUR 6,00 diminué du prix d'émission de EUR 0,176609755.

En rémunération des titres apportés à l'issue de l'Offre Publique, Econocom Group SA/NV émettra un nombre maximum de 6.747.192 actions nouvelles en faveur des titulaires d'actions Osiatis. La rémunération des actions apportées serait réalisée comme suit:

Nombre d'actions Osiatis concernées par l'Offre Publique	6.747.192	actions
Nombre maximum d'actions Osiatis apportées à l'Offre	6.747.192	actions
Nombre maximum d'actions Econocom Group émises en contrepartie	6.747.192	actions
Valeur maximum conventionnelle des actions Econocom Group SA/NV émises	40.483.152,00	EUR
Solte maximum payée (EUR 4,00 par action apportée)	26.988.768,00	EUR

Lors de cette Deuxième Augmentation de Capital, le capital de la Société sera augmenté dans le cadre du capital autorisé de EUR 1.191.619,93 et sera donc porté de EUR 18.759.320,08 à un montant maximum de EUR 19.950.940,01 et un montant maximum de EUR 39.291.532,07 sera affecté à la prime d'émission.

Les actions de Econocom Group SA/NV émises en échange bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes à compter de leur date d'émission et participeront aux dividendes distribués au titre des exercices 2013 et suivants.

L'admission de ces actions nouvelles à la cote de NYSE Euronext Bruxelles dès leur émission sera demandée.

3 DESCRIPTION DES APPORTS ENVISAGES

Les apports consistent en des actions et BSA d'Osiatis SA présentées à l'échange dans le cadre du Contrat de cession et d'acquisition d'un bloc d'actions et/ou de l'offre publique d'échange décrits ci-avant.

Les apports sont effectués par les actionnaires et titulaires de BSA d'Osiatis SA qui auront accepté de céder les actions et BSA Osiatis SA qu'ils détiennent contre d'une part des actions Econocom Group SA/NV et d'autre part du numéraire. Etant donné qu'une partie de cet apport est effectué dans le cadre d'une offre publique, le nombre d'actions apportées et l'identité des apporteurs ne sont pas entièrement connus à ce jour, de sorte que nous ne pouvons pas nous prononcer quant à la disponibilité des apports.

Toutefois, pour la Première Augmentation de Capital, les apporteurs sont clairement identifiés et nous avons obtenu les confirmations nécessaires quant à la preuve de la détention des actions et BSA Osiatis par ces apporteurs. L'identité des apporteurs et le nombre d'actions et/ou de BSA Osiatis qu'ils apportent sont repris en annexe 1.

La Deuxième Augmentation de Capital étant réalisée dans le cadre d'une offre publique, un relevé des souscriptions publiques certifié par le commissaire sera établi préalablement à la réalisation de l'augmentation de capital, conformément à l'article 590 du Code des Sociétés.

Le capital social de la société Osiatis SA est composé de 16.633.400 actions pouvant être décomposées comme suit:

Actions soumises au Contrat mentionné ci-dessus	8.632.555 actions
Actions soumises à l'Offre Publique	6.747.192 actions
Total des actions pouvant être apportées	15.379.747 actions
Actions propres détenues par la société Osiatis	1.253.653 actions
Total des actions de la société Osiatis	16.633.400 actions

Compte tenu du fait que chaque action Osiatis apportée est rémunérée à concurrence d'une action Econocom Group SA/NV et de 4 EUR par action, le nombre maximum d'actions Osiatis SA susceptibles d'être apportées à Econocom Group SA/NV sera de maximum 15.379.747 actions générant l'émission d'un volume identique de nouvelles actions Econocom Group SA/NV et le montant en numéraire rémunérant les actions apportées et cédées sera de EUR 61.518.988,00.

Le nombre de BSA émis par la société Osiatis SA s'élève à 1.535.000 BSA pouvant être décomposées comme suit:

BSA soumises au contrat des actionnaires restreints	875.000 BSA
BSA soumises au contrat des managers	660.000 BSA
Total des BSA apportés	1.535.000 BSA

Compte tenu du fait que seul 60% des BSA Osiatis SA apportés sont rémunérés en actions Econocom Group SA/NV et que les 40% restants sont rémunérés en numéraire à concurrence de 5,83 EUR par BSA cédé, le nombre de BSA Osiatis qui seront apportés à Econocom Group SA/NV sera de 921.000 BSA Osiatis SA. Cet apport ne participera cependant à la rémunération de chaque action apportée qu'à concurrence de 0,9717 actions nouvelles, soit 894.905 nouvelles actions. Enfin, le montant en numéraire rémunérant les cédées sera de EUR 3.579.620,00.

Les modalités précises de règlement de l'Offre Publique, en actions Econocom Group SA/NV et en numéraire, seront fixées ultérieurement dans le prospectus de l'Offre Publique.

Compte tenu de ce qui précède, la description des apports répond à des conditions normales de précision et de clarté. En effet, bien que le nombre exact d'actions Osiatis SA apportées ne sera connu qu'à l'issue de l'Offre Publique, les conditions et modalités de l'échange et de l'apport sont parfaitement connues.

4 MODES D'EVALUATION DE L'APPORT ADOPTES

La Première Augmentation de Capital résulte de la mise en œuvre du contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions et du contrat conclu auprès des managers d'Osiatis titulaires de BSA. Les parties signataires des contrats sont convenues d'une parité globale d'une action Econocom Group et EUR 4,00 par action de la société Osiatis et en particulier d'une parité de 945 actions Econocom Group pour 545 actions Osiatis et de 583 actions Econocom Group pour 600 BSA Osiatis.

Elles ont par ailleurs fixé la valeur conventionnelle de l'apport des actions par rapport à la valeur moyenne des derniers cours de clôture de bourse de l'action Econocom Group sur les vingt jours de négociation précédant la date de signature du contrat, soit EUR 5,45, et la valeur conventionnelle de l'apport des BSA par rapport au cours de clôture de bourse de l'action Econocom le jour de négociation précédant le 19 avril 2013, arrondi à EUR 6,00.

Compte tenu de la soulte de EUR 4,00 et du prix d'exercice des BSA de EUR 4,17, ces apports sont donc réalisés sur la base d'une valeur de EUR 9,45 par action Osiatis apportée et de EUR 5,83 par BSA Osiatis apporté.

La Deuxième Augmentation de Capital sera réalisée au terme de l'Offre Publique qui, par hypothèse, répondra aux mêmes conditions générales de cession et d'apport que celles décrites dans le contrat de cession et d'acquisition d'un bloc d'actions, et fera l'objet d'une parité d'échange globale d'une action Econocom Group et EUR 4,00 par action de la société Osiatis. Une valeur de référence de EUR 10,00 par action Osiatis a donc été retenue.

L'évaluation de l'apport a été déterminée de manière conventionnelle par un rapport d'échange convenu entre les parties signataires du contrat mentionné ci-avant. Dans son projet de rapport spécial, le conseil d'administration d'Econocom Group SA/NV décrit les éléments d'appréciation du prix par action et BSA retenu et les valeurs qui en découlent.

Les éléments et méthodes d'évaluation retenus par le Conseil d'Administration sont les suivants:

- approche par les multiples de comparables boursiers ;
- méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles ;
- étude des consensus d'analystes.

Les méthodes suivantes ont été écartées car jugées non pertinentes pour apprécier le prix par action:

- l'actif net, part du groupe
- l'actif net réévalué ;
- l'actualisation des flux de dividendes (méthode du rendement) ;
- l'approche par les cours de bourse historiques ;
- l'approche par les multiples de transactions comparables.

Approche des multiples

L'approche des multiples a été réalisée sur la base de multiples du chiffre d'affaires 2013 et de multiples du résultat opérationnel (EBIT) 2013 de sociétés cotées comparables. L'utilisation de ces multiples conduit à une estimation de la valeur d'entreprise d'Osiatis de laquelle il convient de soustraire la dette financière nette pour arriver à une estimation de la valeur de marché des fonds propres (100% des actions ordinaires plus 100% des BSA) avant exercice des BSA.

Ainsi, le conseil d'administration estime la valeur d'une action Osiatis à EUR 8,38 pour le multiple du chiffre d'affaires et à EUR 7,98 pour le multiple du résultat opérationnel.

Notre analyse des multiples de sociétés comparables cotées conduit à des multiples du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2013 qui ne sont pas inférieurs à ceux utilisés par le conseil d'administration.

Approche des flux de trésorerie actualisés

L'approche des flux de trésorerie actualisés est basée sur un plan d'affaires établi par la direction d'Osiatis. Ce plan ne prend pas en compte de synergies opérationnelles ou financières avec Econocom Group. Il intègre de façon appropriée un taux d'imposition, l'impact du crédit d'impôt CICE, la consolidation à 100% d'ESR sur 12 mois à partir de 2013, le taux d'actualisation et une estimation de la valeur terminale.

La dette financière prise en compte pour arriver à la valeur de marché estimée des fonds propres d'Osiatis, avant exercice des BSA, est la même que celle retenue pour la méthode des multiples.

Prenant en compte ces différents éléments, le conseil d'administration arrive à une valeur d'action Osiatis de EUR 8,89 pour la méthode basée sur l'actualisation des flux de trésorerie.

Approche des cours de bourse cible

L'approche des cours de bourse cible reprend la moyenne des attentes des analystes financiers pour le cours de bourse d'Osiatis avant l'annonce de la transaction. La moyenne de ces cibles, calculée par le conseil d'administration sur la base des prévisions émises par Euroland, ODDO, ID Midcaps et Gilbert Dupont, s'élève à EUR 7,65 par action.

Sur la base des résultats obtenus à l'aide des différentes méthodes reprises ci-dessus, le conseil d'administration arrive à la conclusion que la valeur d'une action Osiatis s'établit à EUR 8,22, soit la moyenne des résultats des différentes méthodes reprises ci-dessus. Ce résultat est conforté par les estimations des conseillers financiers d'Econocom Group.

Les valeurs de EUR 9,45 et EUR 10,00 retenues pour une action Osiatis ne tiennent pas compte de l'ensemble des synergies qui seraient dégagées par le regroupement d'Econocom et d'Osiatis mais contiennent une prime qui peut se justifier par la nature même de la transaction d'acquisition d'une majorité de contrôle dans un premier temps et d'une offre publique par après qui se doit d'être attractive pour les actionnaires d'Osiatis et équitable pour les actionnaires d'Econocom Group. La prime implicite contenue dans le prix par action retenu est, selon la méthode d'évaluation retenue, comprise dans une fourchette de 14,96% à 21,65%.

Nous avons noté que le Conseil d'Administration a utilisé l'information publiquement disponible et des hypothèses de résultats futurs pour l'application de ces méthodes d'évaluation. Nous avons revu les hypothèses sous-tendant ces évaluations et l'application des différentes méthodes retenues. Ces hypothèses ont été corroborées par un certain nombre d'informations qui nous ont été fournies par Econocom Group SA/NV et par des rapports d'analystes.

Compte tenu de la nature même de cette opération d'apport et des activités d'Osiatis, les modes d'évaluation retenus par le conseil d'administration sont justifiés d'un point de vue économique et financier car elles sont le plus à même de capturer les perspectives de développement futur de la société, l'évolution de son environnement économique ainsi que les attentes des marchés financiers et des investisseurs.

Nous confirmons que les méthodes d'évaluation écartées n'auraient que peu de valeur ajoutée dans le cas présent.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de l'existence d'événement particulier, tant chez Osiatis que chez Econocom Group, postérieur à l'établissement des modalités conventionnelles des apports et de l'évaluation de l'apport, qui viendrait remettre en question les valeurs retenues et le niveau des primes déterminées. En particulier, tant Osiatis qu'Econocom Group ont publié fin août 2013 des résultats semestriels conformes aux attentes du marché.

Le mode d'évaluation de l'apport conduit à une valeur d'apport qui correspond au moins au nombre d'actions à émettre en contrepartie et, compte tenu du fait que l'émission des actions nouvelles sera effectuée au pair comptable des actions anciennes, soit EUR 0,176609755 par action, qui correspond au moins au pair comptable et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.

5 REMUNERATION ATTRIBUEE EN CONTREPARTIE DES APPORTS

La Première Augmentation de Capital sera rémunérée par un total de 9.527.460 actions nouvelles de la Société, dont 8.632.555 actions nouvelles de la Société seront émises en rémunération de l'apport d'actions Osiatis, et 894.905 en rémunération de l'apport de BSA. Cette rémunération résulte du rapport d'échange convenu dans le contrat à savoir : 945 actions Econocom Group pour 545 actions Osiatis et 583 actions Econocom Group pour 600 BSA Osiatis. Le traitement des rompus est décrit dans le rapport spécial du conseil d'administration.

La Deuxième Augmentation de Capital sera rémunérée sur la base d'une parité globale d'une action de la Société plus une soulte de EUR 4,00 par action Osiatis apportée. Compte tenu du fait qu'un maximum de 6.747.192 actions Osiatis peuvent être apportées à l'Offre Publique, la Société émettra un nombre maximum de 6.747.192 actions nouvelles et paiera une soulte totale maximum de EUR 26.988.768,00.

La rémunération globale attribuée aux actionnaires de la société Osiatis SA en contrepartie des apports consiste en un maximum de 16.274.652 actions de capital nouvelles entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes à la date d'émission ainsi qu'une rémunération en numéraire maximum de EUR 26.988.768,00, étant entendu qu'en vertu du Contrat, une partie des actions et BSA est cédée pour un prix total de EUR 38.109.840,00.

Selon le rapport spécial du Conseil d'administration, le nombre d'actions à émettre en rémunération de l'apport a été déterminé sur la base d'un prix de souscription convenu entre les parties de EUR 5,45 ou EUR 6,00 par action Econocom Group SA/NV, selon qu'il s'agisse de l'apport des actions Osiatis dans le cadre du Contrat ou de l'apport des BSA ou de l'apport des actions Osiatis dans le cadre de l'Offre Publique. Ces valeurs conventionnelles ont été fixées sur la base de de l'action Econocom Group SA/NV sur Euronext Brussels.

Ce prix de souscription conduit à une rémunération totale des apports de maximum EUR 92.900.006,75 pour un nombre maximum 16.274.652 actions de capital nouvellement créées, soit une augmentation du capital social d'un montant maximum de EUR 2.874.262,31 et une libération de prime d'émission d'un montant maximum de EUR 90.025.744,44 et d'une rémunération en numéraire maximum de EUR 26.988.768,00.

Selon le projet de rapport spécial du conseil d'administration, il apparaît qu'aucune autre rémunération ou avantage n'est attribué en contrepartie des apports. Nous avons noté dans le Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions qu'un siège au conseil d'administration d'Econocom Group sera attribué à l'actionnaire majoritaire d'Osiatis. A notre avis, ceci ne constitue pas un avantage particulier accordé au détriment des actionnaires minoritaires.

Sur la base de ce qui précède, et compte tenu d'un cours de bourse de l'action Econocom de EUR 6,20 à la date précédant celle de la signature de ce rapport, nous concluons que la rémunération attribuée en contrepartie de l'apport n'est pas supérieure à la valeur de l'apport.

6 CONCLUSION

Le présent rapport a été établi, conformément à l'article 602 du Code des Sociétés, dans le cadre du projet d'augmentation de capital de la société anonyme Econocom Group SA/NV effectuée dans le cadre du capital autorisé par apport en nature d'actions et bons de souscription d'actions de la société de droit français Osiatis SA.

Au terme de nos travaux de contrôle de l'opération envisagée, telle que décrite dans ce rapport, nous sommes d'avis que:

- l'opération a été contrôlée conformément aux normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apports en nature, le Conseil d'administration restant responsable de l'évaluation des biens apportés, ainsi que de la détermination du nombre maximum d'actions à émettre en contrepartie des apports;
- la description des apports en nature répond à des conditions normales de précision et de clarté ; en effet, lors d'une première augmentation de capital, l'apport consiste en 4.978.561 actions et 921.000 bons de souscription d'actions Osiatis parfaitement identifiés et lors de la deuxième augmentation de capital, bien que le nombre exact d'actions Osiatis SA apportées ne sera connu qu'à l'issue de l'Offre Publique, les conditions et les modalités de l'apport d'un maximum de 6.747.192 actions Osiatis sont connues;
- les modes d'évaluation adoptés par le Conseil d'Administration sont justifiés par les règles admises en matière d'économie d'entreprises et conduisent à une valeur qui correspond au moins au nombre et au pair comptable et à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie de l'apport, de sorte que l'apport en nature n'est pas surévalué.

La rémunération attribuée en contrepartie des apports consiste en un maximum de 16.274.652 actions de capital nouvelles, entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes à la date d'émission et d'une rémunération en numéraire maximum de EUR 26.988.768,00.

Nous croyons enfin utile de rappeler que notre mission ne consiste pas à nous prononcer sur le caractère légitime et équitable de l'opération.

Bruxelles, le 10 septembre 2013

Le Commissaire,
PwC Réviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par

Emmanuèle Attout
Réviseur d'Entreprises

Annexes :

1. Identité des apporteurs et nombre d'actions et/ou de BSA Osiatis qu'ils apportent
2. Projet de rapport spécial du Conseil d'administration, établi conformément au prescrit de l'article 602 du Code des Sociétés

Annexe 1 : Identité des apporteurs et le nombre d'actions et/ou de BSA Osiatis apportés

Annexe 2 : Projet de rapport spécial du Conseil d'administration, établi conformément au prescrit de l'article 602 du Code des Sociétés

ECONOCOM GROUP

Société anonyme cotée sur Euronext Brussels
Place du Champ de Mars 5
1050 Bruxelles

TVA BE 0422.646.816
RPM (Bruxelles)

(ci-après la "**Société**")

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLI CONFORMEMENT A
L'ARTICLE 602 DU CODE DES SOCIETES
- AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPORTS EN NATURE -**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration a l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 602 du Code des sociétés, le présent rapport (le "**Rapport**"), dans le cadre de sa proposition d'augmenter le capital d'Econocom Group ("**Econocom**" ou la "**Société**") en deux temps, par l'émission d'un maximum de 16.274.652 actions ordinaires nouvelles en faveur des actionnaires et porteurs de bons de souscription ("**BSA**") de la société Osiatis, société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419 ("**Osiatis**"). Cette augmentation de capital aura lieu (i) dans un premier temps, par l'émission de 9.527.460 actions ordinaires nouvelles de la Société en rémunération de l'apport en nature d'un certain nombre d'actions et de BSA de la société Osiatis effectué par des actionnaires de contrôle et des managers dans le cadre de la cession du bloc de contrôle d'Osiatis à la Société (la "**Cession de Bloc**"), et (ii) dans un deuxième temps, par l'émission d'un maximum de 6.747.192 actions ordinaires nouvelles de la Société en faveur des actionnaires d'Osiatis qui auront apporté leurs actions à la Société lors d'une offre publique mixte - rémunérée partiellement en espèces et partiellement en nature - que la Société lancera sur le solde des actions existantes d'Osiatis.

L'augmentation de capital se fera dans le cadre du capital autorisé et sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Société qui se tiendra le ou aux alentours du 12 septembre 2013 devant un des notaires associés membre de "Berquin Notaires", société civile à forme commerciale d'une société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, et le numéro d'entreprise 0474.073.840 (RPM Bruxelles).

1. DISPOSITIONS LÉGALES

Les articles 601 et suivants du Code des sociétés prévoient une procédure particulière à respecter en cas d'augmentation de capital par apports en nature.

Cette procédure particulière implique (i) la rédaction d'un rapport par le commissaire de la société et (ii) la rédaction d'un rapport spécial par le conseil d'administration de la société.

Le rapport du commissaire porte notamment sur (i) la description de chaque apport en nature, (ii) les modes d'évaluation adoptés et (iii) la rémunération effectivement attribuée en contrepartie des apports. En outre, le rapport du commissaire indique si les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation correspondent au moins à la rémunération attribuée en contrepartie des apports.

L'article 602 du Code des sociétés dispose que le conseil d'administration doit exposer dans un rapport spécial (i) l'intérêt que représente pour la société tant les apports que l'augmentation de capital proposée et (ii) les raisons pour lesquelles le conseil d'administration s'écarte éventuellement des conclusions du rapport du commissaire.

Le rapport du commissaire est joint en annexe.

2. EXPLICATION ET JUSTIFICATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

2.1 Contexte

Dans le cadre du projet d'acquisition d'Osiatis initié par la Société, la Société entend acquérir l'intégralité des titres de capital et donnant accès au capital émis par Osiatis, en deux temps :

- c) Tout d'abord, la Société a conclu un contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions (le "**Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions**") auprès des actionnaires de contrôle d'Osiatis le 1er juillet 2013, prévoyant l'acquisition par la Société d'un total de 8.632.555 actions Osiatis et de 875.000 bons de souscription Osiatis. De ce total, sur base des modalités convenues, 4.978.561 actions et 525.000 BSA Osiatis seront apportés au capital d'Econocom (le solde étant acquis en espèces).

Suite à cette première opération, la Société a conclu auprès des autres porteurs de BSA (c'est-à-dire 11 managers ou anciens managers d'Osiatis) des accords prévoyant l'acquisition de 660.000 BSA Osiatis supplémentaires, dont 396.000 feront également l'objet d'un apport en nature au capital d'Econocom (le solde étant acquis en espèces).

Il résulte de ces premières opérations que 4.978.561 actions Osiatis et 921.000 BSA Osiatis seront apportés au capital d'Econocom en échange de 9.527.460 actions ordinaires nouvelles Econocom (la "**Première Augmentation de Capital**").

- d) Ensuite, la Société devra lancer une offre publique d'acquisition qui sera rémunérée partiellement en espèces et partiellement en nature et qui portera sur l'ensemble des actions

d'Osiatis répandues dans le public et non encore détenues par la Société, conformément aux textes applicables (l'"**Offre Publique**").

En vertu de cette Offre Publique, un maximum de 6.747.192 actions d'Osiatis pourra être apporté au capital de la Société (la "**Deuxième Augmentation de Capital**"), après avoir tenu compte du fait qu'Osiatis - qui détient 1.253.653 actions propres - n'apportera pas ses actions propres à l'Offre Publique.

La Première Augmentation de Capital et la Deuxième Augmentation de Capital sont collectivement dénommées ci-après "**l'Augmentation de Capital**".

2.2 Opportunité de l'Augmentation de Capital

Le groupe Econocom bénéficie d'un positionnement original sur le marché ; il dispose d'expertises aussi bien technologiques que financières qui lui permettent de se différencier de ses concurrents, de profiter de la forte croissance attendue du marché des objets numériques connectés, et enfin de répondre à la demande croissante du marché de solutions facturées à l'usage (« as a service »).

L'intégration réussie du groupe ECS, acquis en octobre 2010, a permis au groupe de doubler de taille et d'accroître sensiblement son résultat par action. Par suite de cette acquisition, l'activité de location (principale activité d'ECS) est devenue prépondérante au sein du groupe puisque celle-ci représente près de 65% du chiffre d'affaires consolidé 2012.

Le groupe est en outre un acteur important, en Europe, dans le domaine de la distribution et, en France, dans les services d'intégration et de gestion des solutions et flottes télécoms. Econocom a annoncé son objectif de renforcer son activité de services, très concurrentielle en Europe et pour laquelle la taille constitue un facteur clé de succès.

L'acquisition du groupe Osiatis répond à cet objectif et ses expertises notamment dans le domaine des réseaux, de la sécurité, de l'intégration de solutions Cloud et applicatives confortent la position d'Econocom comme partenaire de référence des entreprises dans le domaine des services numériques.

Cette opération s'inscrit donc pleinement dans le cadre du plan stratégique « Mutation 2013 - 2017 » annoncé par le groupe en avril 2013.

Econocom a en effet l'ambition d'être pionnier en Europe dans le domaine de l'intégration technologique et financière de solutions digitales. Il s'agit d'aider les entreprises et plus particulièrement, un cœur de cible d'entreprises internationales dont Econocom souhaite devenir le partenaire privilégié, à adopter plus rapidement les nouvelles technologies digitales et à en tirer profit pour leurs stratégies métiers.

Pour asseoir cette ambition et répondre aux attentes des entreprises, Econocom :

- structure et renforce sa capacité d'innovation, notamment autour des objets intelligents. Le groupe facilite les choix des entreprises confrontées à la multiplication des nouveaux actifs numériques et les accompagne dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles solutions au cœur des entreprises ;

- construit des solutions verticales adaptées aux enjeux des directions métiers des entreprises (notamment dans la santé, la distribution et le commerce, l'éducation et l'industrie). Ces solutions intègrent les différentes expertises du groupe, en distribution, en services informatique et télécoms et dans le financement d'infrastructures technologiques sous forme de redevances.

L'acquisition d'Osiatis conforte la capacité du groupe à proposer ces solutions transversales et son positionnement en tant que partenaire de référence des entreprises pour leurs solutions business facturées « as a service » ;

- enfin, Econocom élargit et renforce sa couverture internationale pour accompagner les entreprises européennes à l'étranger. Il apportera aussi au groupe Osiatis une présence internationale bien plus forte et des offres métiers dans la distribution et la gestion administrative et financière des infrastructures numériques susceptibles d'intéresser un grand nombre de clients.

L'Augmentation de Capital donnera donc des moyens accrus au nouveau groupe pour profiter du formidable essor attendu des solutions numériques.

2.3 Description de l'Augmentation de Capital et rémunération attribuée en contrepartie des apports

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital de la Société d'un montant maximum total de 92.900.006,75 EUR, primes d'émission comprises (ou de maximum 2.874.262,31 EUR hors primes d'émission), soit dans un premier temps de 52.416.854,75 EUR à l'issue de la Première Augmentation de Capital et, dans un deuxième temps, d'un montant maximum de 40.483.152,00 EUR à l'issue de la Deuxième Augmentation de Capital. L'Augmentation de Capital portera le capital actuel de la Société de 17.076.677,70 EUR à maximum 19.950.940,01 EUR, le solde maximum de l'Augmentation de Capital étant comptabilisé en tant que prime d'émission pour un total maximum de 90.025.744,44 EUR.

A la suite de l'Augmentation de Capital, la Société émettra un nombre total de maximum 16.274.652 actions Econocom, soit dans un premier temps 9.527.460 actions à l'issue de la Première Augmentation de Capital et un maximum de 6.747.192 actions à l'issue de la Deuxième Augmentation de Capital. Le nombre maximum total d'actions représentatives du capital de la Société sera porté de 96.691.588 à 112.966.240.

2.3.1 Première Augmentation de Capital

La Première Augmentation de Capital sera rémunérée par un total de 9.527.460 actions nouvelles de la Société, dont 8.632.555 actions nouvelles de la Société seront émises en rémunération de l'apport d'actions Osiatis, et 894.905 en rémunération de l'apport de BSA.

- **Apport d'actions Osiatis dans le cadre de la Première Augmentation de Capital**

Les actions Osiatis seront apportées par les actionnaires suivants d'Osiatis : BML, Walter Butler, Laurent Parquet, Robert Aydabirian, Bruno Grossi, et Jean-Maurice Fritsch.

La valeur conventionnelle des actions Osiatis à apporter a été fixée à 9,45 EUR.

La valeur conventionnelle des actions Econocom à émettre en contrepartie des actions Osiatis a été fixée à 5,45 EUR (correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse de clôture de l'action Econocom précédant le 1^{er} juillet 2013, date de signature du Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions).

Il en résulte une parité d'échange de 945 actions Econocom contre 545 actions Osiatis.

Chaque nouvelle action de la Société échangée contre une action Osiatis sera donc émise au prix de souscription de 5,45 EUR et intégralement libérée à concurrence de 0,1766 EUR environ en capital (soit un montant total de 1.524.593,43 EUR) et de 5,2734 EUR environ en primes d'émission (soit un montant total de primes d'émission de 45.522.831,32 EUR).

- **Apport de BSA Osiatis dans le cadre de la Première Augmentation de Capital**

Les BSA seront apportés par Bruno Grossi, Jean-Maurice Fritsch et les 11 autres managers ou anciens managers d'Osiatis.

La valeur conventionnelle des BSA Osiatis à apporter a été fixée à 5,83 EUR. Ce prix a été déterminé sur la base de la différence entre la valeur conventionnelle de l'action Osiatis fixée à 10 EUR et le prix d'exercice des BSA de 4,17 EUR.

La valeur conventionnelle des actions Econocom à émettre en contrepartie des BSA Osiatis a été fixée conventionnellement à 6,00 EUR (correspondant à un arrondi du cours de clôture de bourse de l'action Econocom le jour de négociation précédant le 19 avril 2013, date de remise de son offre par Econocom),

Il en résulte une parité d'échange de 583 actions Econocom pour 600 BSA apportés.

Chaque nouvelle action de la Société échangée contre un BSA Osiatis sera émise au prix de souscription de 6 EUR et intégralement libérée à concurrence de 0,1766 EUR environ en capital (soit un montant total de 158.048,95 EUR) et de 5,8234 EUR environ en primes d'émission (soit un montant total de primes d'émission de 5.211.381,05 EUR).

- **Première Augmentation de Capital résultant de l'apport d'actions et de BSA Osiatis**

A la suite de l'apport des actions Osiatis et des BSA Osiatis, le capital de la Société sera augmenté à concurrence d'un montant total de 1.682.642,38 EUR et de 50.734.212,37 EUR en primes d'émission dans le cadre de la Première Augmentation de Capital.

2.3.2 Deuxième Augmentation de Capital

Le conseil d'administration propose d'augmenter le capital de la Société d'un montant total maximum de 40.483.152,00 EUR, primes d'émission comprises, en conséquence de l'apport effectif par les autres actionnaires d'Osiatis d'un nombre total maximum de 6.747.192 actions Osiatis dans le cadre de l'Offre Publique que la Société déposera, conformément aux textes boursiers français applicables, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en France.

L'Offre Publique consistera en une offre "Mix and Match", à savoir, à titre principal, une **Offre Mixte Principale** et, à titre subsidiaire, une offre publique d'échange et une offre publique d'achat (les "**Offres Subsidiaires**"), sans toutefois altérer la proportion globale de 60% en actions Econocom et 40% en numéraire (le montant total maximum de nouvelles actions de la Société restera donc le même dans tous les cas de figure). Cette Offre Publique et ces variantes peuvent être décrites comme suit :

➤ **Termes de l'Offre Publique :**

Econocom s'engage irrévocablement pendant une période de [20]⁷ jours de négociation à offrir aux actionnaires d'Osiatis la possibilité d'apporter leurs actions Osiatis à l'Offre Publique selon les termes suivants.

- **Offre Mixte Principale :**

A titre principal, la Société offre irrévocablement aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 1 action nouvelle Econocom et 4 EUR par action Osiatis apportée.

- **Offres Subsidiaries**

Afin de mieux répondre aux attentes des actionnaires d'Osiatis qui souhaiteraient bénéficier d'une proportion différente d'actions Econocom et de numéraire, sans toutefois altérer la proportion globale de 60% en actions Econocom et 40% en numéraire, l'Offre Mixte Principale est assortie à titre subsidiaire des Offres Subsidiaries suivantes :

- Offre publique d'échange à titre subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, la Société offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 5 actions Econocom à émettre pour 3 actions Osiatis.

⁷ Durée indicative. Le calendrier de l'offre publique sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

- Offre publique d'achat à titre subsidiaire (l'« **OPA Subsidiaire** ») : dans la limite définie ci-dessus, la Société offre aux actionnaires d'Osiatis d'apporter leurs actions Osiatis à Econocom et de recevoir en contrepartie 10 EUR pour 1 action Osiatis.

Globalement, il est offert par la Société 1 action Econocom et 4 EUR par action Osiatis apportée à l'Offre Publique, soit, au total, l'émission d'autant d'actions Econocom que d'actions Osiatis apportées à l'Offre Publique et le versement d'une somme totale correspondant au nombre d'actions Osiatis apportées à l'Offre Publique multiplié par 4 EUR, soit les mêmes conditions économiques que celles offertes à chaque cédant dans le cadre de la Cession de Bloc.

Les actionnaires d'Osiatis peuvent apporter leurs actions Osiatis soit à l'Offre Mixte Principale, soit à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaries, soit à l'Offre Mixte Principale et à l'une et / ou à l'autre des Offres Subsidiaries.

- **Mécanisme de réduction**

Les actions Osiatis apportées à l'Offre Mixte Principale seront intégralement servies conformément à cette offre.

Les Offres Subsidiaries feront l'objet, le cas échéant, d'un mécanisme de réduction afin d'obtenir :

- un montant total en numéraire à payer au titre de l'Offre Publique égal au montant qui aurait été obtenu si tous les actionnaires de Osiatis ayant apporté à l'Offre Publique avaient apporté leurs actions à l'Offre Mixte Principale ; et
- un nombre total d'actions Econocom à émettre au titre de l'Offre Publique égal au nombre qui aurait été obtenu si tous les actionnaires de Osiatis ayant apporté à l'Offre Publique avaient apporté leurs actions à l'Offre Mixte Principale.

Dans l'hypothèse où le nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire rapporté au nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire ne serait pas égal à 1,5 (soit 60% divisé par 40%, le "**Ratio**"), un mécanisme de réduction sera mis en place dans les conditions suivantes :

- Si, au titre des Offres Subsidiaries, le nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire rapporté au nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire est inférieur au Ratio, les actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire seront servies intégralement et le nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire sera réduit de telle manière que le Ratio soit respecté. La réduction se fera proportionnellement au nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire par chaque actionnaire. Aux fins des stipulations qui précèdent, le nombre d'actions apportées à l'OPA Subsidiaire sera arrondi, le cas échéant, au nombre entier immédiatement inférieur. Les actions qui ne pourront pas être apportées à l'OPA Subsidiaire en raison de la réduction proportionnelle susvisée seront réputées avoir été apportées à l'Offre Mixte Principale.

- Si, au titre des Offres Subsidiaries, le nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire rapporté au nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire est supérieur au Ratio, les actions Osiatis apportées à l'OPA Subsidiaire seront servies intégralement et le nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire sera réduit de telle manière que le Ratio soit respecté. La réduction se fera proportionnellement au nombre d'actions Osiatis apportées à l'OPE Subsidiaire par chaque actionnaire. Aux fins des stipulations qui précèdent, le nombre d'actions apportées à l'OPE Subsidiaire sera arrondi, le cas échéant, au nombre entier immédiatement inférieur. Les actions qui ne pourront pas être apportées à l'OPE Subsidiaire en raison de la réduction proportionnelle susvisée seront réputées avoir été apportées à l'Offre Mixte Principale.

- **Traitement des rompus**

Aucune fraction d'actions Econocom ne pourra être émise dans le cadre de l'Offre Publique.

Par conséquent, en contrepartie de la fraction d'action Econocom formant rompu par suite d'application du mécanisme de réduction visé ci-avant, l'actionnaire d'Osiatis recevra un montant en numéraire (en euro arrondi au centime d'euro le plus proche étant précisé que 0,5 centime d'euro sera arrondi à 1 centime d'euro) égal à cette fraction d'action Econocom multipliée par le prix moyen par action Econocom, résultant de la cession sur le marché réglementé Euronext de NYSE Euronext Brussels de l'ensemble des actions Econocom formant rompu net des commissions de courtage ainsi que des autres frais qui seront liés à la revente des actions Econocom formant rompu.

Les actionnaires d'Osiatis concernés par la réduction seront considérés comme ayant expressément accepté de participer au mécanisme de revente des actions nouvelles Econocom formant rompu décrit ci-dessus au titre des rompus leur revenant.

A cet effet, la cession de l'ensemble des actions Econocom formant rompus interviendra au plus tard dans les 10 jours de bourse suivant le règlement-livraison de l'Offre Publique. Le montant en numéraire sera versé aux actionnaires d'Osiatis dans les meilleurs délais suivant cette date.

En aucun cas, il ne sera versé d'intérêt sur le montant en numéraire devant être reçu par un actionnaire d'Osiatis en contrepartie d'une fraction d'action Econocom formant rompu, même en cas de retard de paiement de ce montant.

- **Exemples et modalités pratiques de l'Offre Publique**

Des exemples et les modalités pratiques de l'Offre Publique seront repris dans la Note d'Information qui sera rendue publique lors du lancement de l'Offre Publique après son approbation par l'AMF en France.

Pour chaque apport, un montant de 0,1766 EUR environ par action (soit un montant total maximum de 1.191.619,93 EUR) sera comptabilisé comme capital social et le solde, à savoir 5,8234 EUR environ par action (soit un montant total maximum de 39.291.532,07 EUR), le sera comme prime d'émission.

En rémunération des titres apportés à l'issue de l'Offre Publique, la Société émettra un nombre maximum de 6.747.192 actions nouvelles en faveur des titulaires d'actions Osiatis. Ce montant maximum correspond à l'acquisition par Econocom de 100% des actions Osiatis (hors actions propres détenues par Osiatis). A la suite de cette émission, le nombre total d'actions représentatives du capital de la Société sera porté de 106.219.048 à maximum 112.966.240.

S'agissant d'une offre en souscription publique, le conseil d'administration confèrera à deux administrateurs, chacun avec droit de substitution, agissant conjointement, en une ou plusieurs fois, le pouvoir (i) de déterminer, de façon conforme aux décisions relatives à l'Augmentation de Capital adoptée par la Société et aux modalités de celle-ci, le montant exact de la Deuxième Augmentation de Capital et le nombre exact d'actions nouvelles de la Société à émettre dans le cadre de la Deuxième Augmentation de Capital, en ce compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) de faire acter la réalisation partielle ou totale de l'Augmentation de Capital, en une ou plusieurs fois, devant notaire, et à la suite, de modifier les statuts en ce qui concerne le montant du capital social et le nombre d'actions.

2.4 Caractéristiques des actions émises

Les actions nouvelles que la Société émettra en rémunération des titres apportés à la Première et à la Deuxième Augmentation de Capital seront de la même catégorie et confèreront les mêmes droits que les actions ordinaires existantes de la Société. Elles participeront aux bénéfices de la Société à partir de et pour l'exercice complet qui a commencé le 1^{er} janvier 2013.

Dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, les actions nouvelles seront émises sans désignation de valeur nominale et sous la forme dématérialisée, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement de conservation temporaire qui seront émises sous la forme nominative. Dans le cadre de la Deuxième Augmentation de Capital, les actions nouvelles seront émises sans désignation de valeur nominale et sous la forme dématérialisée.

Toutes les actions nouvelles seront admises sur le compartiment B du marché réglementé opéré par NYSE Euronext Brussels.

3. INFORMATIONS RELATIVES À OSIATIS

Osiatis est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 1, rue du Petit Clamart, 78140 Vélizy-Villacoublay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Osiatis, une des principales SSI françaises, est reconnue comme un acteur de référence des services aux infrastructures (conseil en architecture, ingénierie d'outils et de transformation vers le Cloud, infogérance de production et des environnements de travail, maintenance critique des systèmes et réseaux). Par

ailleurs, Osiatis s'est également positionnée dans le monde des applications, comme un spécialiste des solutions connexes aux infrastructures (portails, collaboration, nomadisme, BI...).

Le groupe Osiatis accompagne les évolutions IT grâce à ses cinq métiers :

- Infogérance d'Infrastructures (Infrastructure Management Services)
- Assistance Technique A Valeur Ajoutée (Infrastructure Professional Services)
- Maintenance d'Infrastructures Critiques (Critical Maintenance Services)
- Ingénierie Applicative (Application and Technology Services)
- Ingénierie d'Infrastructure (Infrastructure Consulting and Cloud Services)

En 2012, Osiatis a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 309,3 millions d'euros et un résultat opérationnel courant de 22,5 millions d'euros. Le Groupe, qui compte plus de 4.600 collaborateurs, est implanté en France, Autriche, Benelux, Espagne et au Brésil.

4. VALORISATION ET RAPPORT D'ÉCHANGE DES APPORTS EN NATURE

Dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, chaque action Osiatis apportée à la Société sera rémunérée par des actions ordinaires nouvelles de la Société, selon une parité de 945 actions de la Société pour 545 Actions Osiatis⁸ et de 583 actions de la Société pour 600 BSA apportés⁹. Ces apports sont donc faits sur base d'une valeur de 9,45 EUR par action Osiatis apportée et de 5,83 EUR par BSA apporté, comme exposé ci-avant dans le présent rapport.

Cette évaluation de l'apport a été déterminée de manière conventionnelle.

Dans le cadre de la Deuxième Augmentation de Capital, chaque action Osiatis apportée à la Société sera rémunérée par des actions ordinaires nouvelles de la Société, sur base d'une valorisation de l'action Osiatis fixée à 10 EUR.

4.1 Valorisation d'Osiatis

Les éléments et méthodes d'évaluation retenues pour évaluer les apports ont été les suivants :

- approche par les multiples de comparables boursiers;
- méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles ;
- Étude des consensus des analystes financiers.

Les méthodes suivantes ont été écartées car jugées non pertinentes pour apprécier le prix de l'action :

- l'actif net, part du groupe et l'actif net réévalué; ces méthodes sont appliquées dans le cas d'entreprises dont les principaux actifs ont une valeur sur un marché indépendant, ce qui n'est

⁸ Cette parité a été déterminée sur la base d'une valeur de l'action Osiatis fixée à 9,45 EUR et correspondant à la valeur conventionnelle de l'action Econocom fixée à 5,45 EUR, correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse de clôture de l'action Econocom précédant le 1er juillet 2013, date de signature du Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions, majoré de 4,00 EUR.

⁹ Cette parité a été déterminée sur la base d'une valeur de l'action Osiatis égale au cours de clôture de bourse de l'action de la Société le jour de négociation précédent le 19 avril 2013, date de l'annonce de l'entrée en négociations exclusives, arrondi à 6 EUR et majorée de 4 EUR, et après déduction du prix d'exercice des BSA.

pas le cas d'Osiatis ;approche par les multiples de transactions comparables; cette méthode n'a pas été appliquée en raison (i) d'une disponibilité et fiabilité limitées des informations relatives à ces transactions et (ii) de l'intégration de primes stratégiques et de contrôle dans les prix d'acquisition de ces opérations ;

Il ressort de l'application des différentes méthodes de valorisation retenues, dont les résultats sont compris selon les méthodes entre 7,65 EUR et 8,89 EUR, une valeur moyenne par action Osiatis estimée à 8,22 EUR sur une base pleinement diluée sans tenir compte des actions autodétenues qui ne seront par ailleurs pas apportées à l'offre publique.

En conclusion, la valeur de 9,45 EUR (et 10 EUR) retenue pour une action Osiatis intègre une prime de 15 à 22% par rapport à la valeur intrinsèque du groupe Osiatis. Cette prime peut se justifier par la nature même de l'acquisition de la majorité d'Osiatis (la Cession de Bloc) et d'une offre publique ensuite qui, pour réussir, doit être attractive pour les actionnaires. La prime est par ailleurs justifiée au regard des synergies que le Groupe prévoit de réaliser dans le cadre de l'intégration d'Osiatis, et est tout à fait cohérente avec les primes observées lors des dernières offres publiques portant sur des sociétés de services informatiques.

4.2 Rémunération attribuée en contrepartie des apports

La rémunération globale attribuée aux actionnaires d'Osiatis en contrepartie des apports sera de maximum 16.274.652 actions de la Société, ainsi qu'une rémunération en numéraire maximum de 26.988.768 EUR.

Le nombre d'actions de la Société à émettre en rémunération de l'apport en nature d'actions Osiatis dans le cadre de la Première Augmentation de Capital a été déterminé conventionnellement sur la base d'une valeur de l'action Econocom de 5,45 EUR correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse de clôture de l'action Econocom précédant le 1^{er} juillet 2013, date de signature du Contrat pour la cession et l'acquisition d'un bloc d'actions.

Le nombre d'actions de la Société à émettre en rémunération de l'apport en nature de BSA Osiatis dans le cadre de la Première Augmentation de Capital et de l'apport en nature d'actions Osiatis dans le cadre de la Deuxième Augmentation de Capital a été déterminé conventionnellement sur la base de la valorisation d'une action Econocom égale au cours de clôture de l'action Econocom le jour de négociation précédant le 19 avril 2013, date de remise de son offre par Econocom, arrondi à 6 EUR.

Ce prix de souscription conduit à une rémunération totale des apports de maximum 92.900.006,75 EUR pour un nombre maximum de 16.274.652 actions, soit une augmentation de capital de 2.874.262,31 EUR, une prime d'émission de 90.025.744,44 EUR et une rémunération en numéraire maximum de 26.988.768 EUR.

Aucune autre rémunération ou avantage n'est attribué. Il faut noter que l'actionnaire majoritaire d'Osiatis se verra octroyer un siège au conseil d'administration de la Société. Ceci ne peut cependant pas être considéré comme une rémunération ou un avantage accordé au détriment des actionnaires minoritaires.

5. IMPACT SUR L'ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions nouvelles de la Société résultant de l'Augmentation de Capital dépendra du niveau d'acceptation de l'Offre Publique. Le tableau ci-dessous établit une simulation de l'impact sur la structure de l'actionnariat de la Société qu'auraient différents niveaux d'acceptation. Il est important de souligner dès lors qu'il s'agit d'hypothèses retenues pour les seuls besoins de la simulation et qu'il est possible que ces hypothèses ne se réalisent pas.

Les hypothèses retenues à l'occasion de cette simulation comportent:

- (i) une augmentation de capital de 1.682.642,38 EUR dans le cadre de la Première Augmentation de Capital, rémunérée par la création de 9.527.460 actions ordinaires nouvelles de la Société;
- (ii) une augmentation de capital de maximum 1.191.619,93 EUR dans le cadre de la Deuxième Augmentation de Capital, rémunérée par la création de maximum 6.747.192 actions ordinaires nouvelles de la Société;
- (iii) l'absence d'augmentation de capital supplémentaire entre la date du présent rapport et les deux augmentations de capital qui font l'objet du présent rapport.

Première Augmentation de capital

Nombre d'actions Econocom		Nouvelles actions Econocom	En % des anciennes actions
Avant la Première Augmentation de Capital	Après la Première Augmentation de Capital		
96.691.588	106.219.048	9.527.460	9,85%

Deuxième Augmentation de capital

Niveau d'apport des actions OSIATIS à l'offre publique	Nombre d'actions Econocom		Nouvelles actions Econocom	En % des anciennes actions
	Avant la Deuxième Augmentation de Capital	Après la Deuxième Augmentation de Capital		
75%	106.219.048	111.279.442	5 060 394	4,76%
90%	106.219.048	112 291 521	6 072 473	5,72%
100%	106.219.048	112.966.240	6.747.192	6,35%

6. RAPPORT DU COMMISSAIRE

Le présent rapport spécial doit être lu conjointement avec le rapport que le commissaire de la Société a établi conformément à l'article 602 du Code des sociétés.

Le conseil d'administration ne s'écarte pas des conclusions du rapport du commissaire de la Société.

7. CONCLUSIONS

Conformément à l'article 602 du Code des sociétés, le conseil d'administration estime que l'Augmentation de Capital est dans l'intérêt de la Société.

Le présent rapport spécial du conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire de la Société seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.

Fait à Puteaux, le 10 septembre 2013.

Pour le conseil d'administration

Nom : Bruno Lemaistre
Qualité : administrateur

Nom : Jean-Philippe Roesch
Qualité : administrateur

3. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé à l'AMF le 2 octobre 2013 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique initiée par Econocom Group SA/NV et visant les actions d'Osiatis. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Puteaux, le 2 octobre 2013.

Monsieur Jean-Louis Bouchard
Président et administrateur délégué